

VILLE D'HENIN-BEAUMONT

- :-

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 AVRIL 2018  
A 9 HEURES

- :-

COMPTE-RENDU

- :-

Le Conseil municipal s'est réuni, dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, le vendredi 6 avril 2018 à 9 heures.

**PRESENTS :**

- M. Steeve BRIOIS  
**Maire**
- M. Laurent BRICE
- M. Christopher SZCZUREK
- Mme Maryse POULAIN (procuration à Liliane PETIT à 14h15)
- Mme Aurélia BEIGNEUX
- Mme Liliane PETIT
- Mme Annie WANNEPAIN
- M. Nicolas MOREAUX
- M. Patrick MON
- Mme Martine CROQUELOIS
- Adjoints**
- Mme Victoria KRENEK
- Mme Marie-Claire DURIEZ
- M. André KALINARCZYK
- Mme Jeanne BARALLE
- Mme Margaret LANOY
- M. Jacques MARTEL
- Mme Béatrice VAQUETTE
- M. Jean-Robert HAVET
- M. Michel VILAIN
- M. Alain DETREZ
- Mme Angélique BERTRAM
- M. Bruno BILDE
- Mme Méline GUILBERT
- M. Eugène BINAISSE (absent à partir de 13h58)
- M. Geoffrey GORILLOT (procuration à Marine TONDELIER à 11h34)
- Mme Marine TONDELIER
- M. Stéphane FILIPOVITCH (arrivé à 9h17)
- M. Clément GOLKA
- Mme Mauricette QUIQUEMPOIX
- M. Patrick DULONGPONT
- Conseillers municipaux**

**ABSENTS :**

- Mme Josette LECOCQ (procuration à Aurélia BEIGNEUX)
- M. Patrick HAUCHART (procuration à Christopher SZCZUREK)
- Mme Marylise BONICEL (procuration à Annie WANNEPAIN)
- M. David NOEL (procuration à Eugène BINAISSE)
- Mme Annie MAGNIEZ (procuration à Martine CROQUELOIS)
- Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Madame Victoria KRENEK est nommée secrétaire de séance.

*Ouverture de séance à 9h00 par Monsieur le Maire.*

*Une minute de silence a été respectée en mémoire des figures locales que furent M. André HAUCHART, ancien conseiller municipal et Mme Simone DENOYELLE, doyenne de la Ville. Par ailleurs, cette minute de silence a également été destinée à rendre hommage à Mme Mireille KNOLL et à MM. Jean MAZIERES, Christian MEDVES, Hervé SOSNA et le colonel Arnaud BELTRAME.*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

### **SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE**

#### **1) A l'unanimité,**

**DONNE** à la rue, située entre le boulevard du maréchal Juin et la rue Pasteur, le nom de « rue du colonel Arnaud BELTRAME ». **CHARGE** M. le Maire ou son adjoint délégué de recueillir les autorisations nécessaires pour concrétiser cette dénomination et procéder à la signalisation indispensable et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération.

### **SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Laurent BRICE, 1<sup>er</sup> ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT**

#### **2) A l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la Commune et le lycée professionnel Henri SENEZ relatif aux biens et aux services et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents afférents à cette affaire.

#### **3) A l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la Commune, le lycée DARCHICOURT et l'association LE CERCLE D'ESCRIME permettant d'ouvrir, pour l'année scolaire 2018-2019, une section sportive ESCRIME au profit des lycéens et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents afférents à cette affaire.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MME Aurélia BEIGNEUX, ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SOCIALES, AU LOGEMENT ET A LA PETITE ENFANCE**

**4) A l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants sur le territoire de la Commune et **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à cette opération.

**SUR LE RAPPORTS PRESENTE PAR Mme Maryse POULAIN, ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SCOLAIRES**

**5) A l'unanimité,**

**ADHERE** à l'association de l'ŒUVRE DU LIVRE DU LIEVINOIS afin que les élèves héninois, scolarisés aux lycées Henri Darras de Liévin et Léo Lagrange de Bully-les-Mines, puissent bénéficier du prêt de manuels scolaires à prix réduit. **S'ENGAGE** à verser, chaque année, à l'association la somme de 25 euros par élève originaire d'Hénin-Beaumont et scolarisé dans lesdits lycées et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjointe déléguée à signer la convention d'adhésion pour l'année 2018.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR Mme Martine CROQUELOIS, ADJOINTE DELEGUEE A LA JEUNESSE ET AUX RELATIONS INTERNATIONALES**

**6) A l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le Maire ou son adjointe déléguée à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour l'année 2018.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Laurent BRICE, 1<sup>er</sup> ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT**

**7) A l'unanimité,**

**DONNE** aux courts de tennis extérieurs de l'Espace François Mitterrand le nom de « Robert HERBAUT ».



**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE**

**8) A l'unanimité,**

**FIXE** la refacturation des interventions de la régie des services techniques de la manière suivante :

<b>Main d'œuvre</b>	<b>Matériel</b>	<b>Transport</b>
Selon le coût horaire salarial de l'agent	Selon le tarif d'achat tel que facturé à la ville	Forfait fixé à 45 € par véhicule par déplacement

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES, A LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE**

**9) Après avoir entendu son rapporteur,**

**PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur la formation des élus au titre de l'année 2017.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE**

**10) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**  
(*M. Steeve BRIOIS n'ayant pas pris part au vote*)

**RAPPORTE** la délibération n° 2016-105 du 15 juillet 2016 relative aux modalités de mise à disposition des véhicules municipaux. **FIXE** la liste des emplois pour lesquels un véhicule de fonction est attribué. **FIXE** la liste des mandats, fonctions, missions, agents ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile. **ADOpte** le règlement pour l'attribution d'un véhicule de service avec remisage et **DIT** que M. le Maire et le Directeur Général des Services ont la possibilité de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces véhicules telles que définies.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE**

**11) A l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de formation pour l'année 2018.

**12) A la majorité,**

**FIXE** à QUATRE le nombre de représentants titulaires et à QUATRE le nombre de représentants suppléants du personnel pour siéger au Comité Technique et **DECIDE** d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix favorables (groupe majoritaire)
- 6 voix défavorables (groupe de l'opposition)

**13) A la majorité,**

**FIXE** à QUATRE le nombre de représentants titulaires et à QUATRE le nombre de représentants suppléants du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail et **DECIDE** le maintien du paritarisme.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*

- 29 voix favorables (groupe majoritaire)
- 6 voix défavorables (groupe de l'opposition)

**14) A l'unanimité,**

**APPROUVE** la rétrocession, à l'agent, des aides perçues du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (FIPHFP) lorsque le bénéficiaire justifie de la charge du coût de la dépense.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MME Aurélie BEIGNEUX, ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SOCIALES, AU LOGEMENT ET A LA PETITE ENFANCE**

**15) A l'unanimité,**

**AUTORISE** la mise en œuvre d'une convention concernant la mise à disposition de deux agents auprès de l'établissement public Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2018. **RAPPELLE** que la fonction et le temps de travail des agents mis à disposition sont les suivants :

Fonction	Date de mise à disposition	Durée hebdomadaire de mise à disposition
1 Référent RSA	01/01/2018	35H00
1 Secrétaire	01/01/2018	17H30

**RAPPELLE** que, conformément à l'article 2 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 et à l'article 61-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, par dérogation, la mise à disposition ne donnera pas lieu à remboursement, dans la mesure où elle intervient entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché et **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les opérations correspondantes et à signer la convention.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES, A LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE**

**16) A l'unanimité,**

**APPROUVE** la mise en œuvre d'une convention relative à la mise à disposition de cinq agents municipaux auprès de l'ESCAPADE pour l'année 2018. **RAPPELLE** que la fonction et le temps de travail des agents mis à disposition sont identifiés comme suit :



<i>Fonction</i>	<i>Date de mise à disposition</i>	<i>Durée hebdomadaire de mise à disposition</i>
1 Secrétaire	01/01/2018	28H00
1 Animateur secteur jeune public	01/01/2018	35H00
1 Agent d'accueil et de maintenance technique	01/01/2018	35H00
1 Animateur pôle musique	01/01/2018	35H00
1 Chargé de Communication et des systèmes d'information	01/01/2018	35H00

**RAPPELLE** que la mise à disposition donnera lieu à un état financier pour la valorisation du coût de mise à disposition des agents concernés. **RAPPELLE** que l'ESCAPADE assurera le remboursement de la charge de rémunération du personnel mis à disposition. **DEMANDE** que la Ville présente, chaque année, à l'association un état des salaires et charges supportés par elle ; que cet état devra être réintégré dans le bilan annuel des comptes de l'association et **AUTORISE** M. le Maire à réaliser les opérations correspondantes et à signer la convention de mise à disposition.

**17) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

(M. Steeve BRIOIS et Mmes Josette LECOCQ et Marie-Claire DURIEZ n'ayant pas pris part au vote)

**APPROUVE** la mise en œuvre d'une convention afférente à la mise à disposition de deux agents auprès de l'association TEMPS DE VIVRE pour l'année 2018. **RAPPELLE** que la fonction et le temps de travail des agents mis à disposition sont identifiés comme suit :

<i>Fonction</i>	<i>Date de mise à disposition</i>	<i>Durée hebdomadaire de mise à disposition</i>
1 Agent administratif	01/01/2018	35H00
1 Agent administratif	01/01/2018	28h00 (80%)

**RAPPELLE** que la mise à disposition donnera lieu à un état financier pour la valorisation du coût de mise à disposition des agents concernés. **RAPPELLE** que l'association TEMPS DE VIVRE assurera le remboursement de la charge de rémunération du personnel mis à disposition. **DEMANDE** que la Ville présente, annuellement, à l'association un état des salaires et charges supportés par elle ; que cet état devra être réintégré dans le bilan annuel des comptes de l'association et **AUTORISE** M. le Maire à réaliser les opérations correspondantes et à signer la convention de mise à disposition.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES, A LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE**

**18) A l'unanimité,**

**ADOPTÉ** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2017, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif.

Sous la présidence de Laurent BRICE,

**19) Après avoir entendu son rapporteur,**

**PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif pour l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	Reprise résultats 2016 (a)	Résultat d'exécution 2017 (b)	Résultats de clôture 2017 (A = a + b)	Soldes restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (=A+B)
Fonctionnement	2 379 842,66	3 621 684,13	6 001 526,79	-	6 001 526,79
Investissement	- 2 802 060,73	6 128 068,17	3 326 007,44	- 4 027 512,52	- 701 505,08
<b>Total</b>	<b>- 422 218,07</b>	<b>9 749 752,30</b>	<b>9 327 534,23</b>	<b>- 4 027 512,52</b>	<b>5 300 021,71</b>

Excédent de fonctionnement de 6 001 526.79 €

Besoin de financement des investissements 701 505.08 €.

et

**A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

*(M. Steeve BRIOIS et le groupe de l'opposition n'ayant pas pris part au vote)*

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés, à titre budgétaire, aux différents comptes et en conséquence, **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le comptable rappelle, de sa part, ni observation ni réserve.

**20) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

*(le groupe de l'opposition n'ayant pas pris part au vote)*

**DECIDE** d'affecter, comme suit, le résultat de la section de fonctionnement :

- 701 505,08 € à la section d'investissement par un transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement via le compte 1068,
- 5 300 021,71 € à conserver en section de fonctionnement comme excédent de fonctionnement reporté via le compte R002,
- 3 326 007,44 € en solde d'exécution positif reporté via le compte R001.



**21) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**  
*(le groupe de l'opposition n'ayant pas pris part au vote)*

**ADOPTÉ** le Budget Primitif 2018 dont le vote s'est opéré par chapitre et **RAPPELLE** que le présent budget est voté après le vote du Compte Administratif de l'exercice 2017. Comme l'indique l'article L.2311-5 du CGCT, la balance, établie après prise en charge du dernier mandat de l'exercice, confirme la concordance des comptabilités et permet la reprise du résultat de clôture 2017 au Budget Primitif 2018.

**22) A la majorité,**

**FIXE** les taux d'imposition, pour l'exercice 2018, comme suit :

	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018	Evolution
Taxe d'habitation	18.52%	18.52%	0.00%
Taxe foncière bâti	45.28%	45.28%	0.00%
Taxe foncière non bâti	79.73%	79.73%	0.00%

et **PRECISE** que :

- le produit prévisionnel de la Taxe d'Habitation s'élève à : 4 590 738 €
- le produit prévisionnel de la Taxe Foncière bâti s'élève à : 14 255 955 €
- le produit prévisionnel de la Taxe Foncière non bâti s'élève à : 95 357 €

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix favorables (groupe majoritaire)
- 6 voix défavorables (groupe de l'opposition)

**23) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**  
*(le groupe de l'opposition n'ayant pas pris part au vote)*

**DECIDE** de provisionner, au Budget Primitif 2018, la somme de 173 600 € pour le risque contentieux et **INDIQUE** que, dans la mesure où la dotation aux provisions pour risques et charges de 2017 s'élevait à 205 000 €, il sera procédé à une reprise de provisions de 31 400 € au titre de l'exercice 2018.

**24) A l'unanimité,**

**ADMET**, en non-valeur, les créances soumises par le comptable public pour un montant de 35 844,30 €.

**25) A l'unanimité,**

**OCTROIE** une subvention de 800 euros à l'association RELAIS NATURE DE BEAUMONT.



**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Laurent BRICE, 1<sup>er</sup> ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT**

**26) A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'attribution, par la Commune, d'un fonds de concours de 19 718,48 € sur la dotation « revitalisation commerciale des centres villes d'Hénin-Beaumont » pour la rénovation des devantures et/ou enseignes de sept commerces et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE**

**27) A l'unanimité,**

**VALIDE** la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique entre le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle et la Ville dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Bus à Haut Niveau de Service et **AUTORISE** M le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention.

**28) A l'unanimité,**

**DECIDE** de maintenir la majoration du tarif de droit commun concernant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. **INDEXE** automatiquement les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année, en l'absence de nouvelles dispositions législatives. **DECIDE** de maintenir l'exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour les enseignes, autres que celles scellées au sol, d'une superficie supérieure à 7 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>. **DECIDE** de maintenir la réfaction de 50 %, pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>. **DECIDE** de fixer les tarifs pour les enseignes comme suit :

Année	Enseignes ≤ 7 m <sup>2</sup>	Enseignes autres que celles scellées au sol > à 7 m <sup>2</sup> et ≤ à 12 m <sup>2</sup>	Enseignes >12 m <sup>2</sup> et ≤20 m <sup>2</sup>	Enseignes > 20 m <sup>2</sup> et ≤ 50 m <sup>2</sup>	Enseignes > 50 m <sup>2</sup>
2019	Exonération	Exonération	20.80 €	41.60 €	83.20 €

**DECIDE** de fixer les tarifs pour les dispositifs publicitaires, les pré-enseignes, les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain, numériques et non numériques comme suit :

	<u>procédés non numériques</u> (taxation à l'unité)		<u>procédés numériques</u> (taxation à l'unité)	
	dispositifs dont la superficie est inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup> (x ≤ 50 m <sup>2</sup> )	dispositifs dont la superficie est supérieure à 50 m <sup>2</sup> (x > à 50 m <sup>2</sup> )	dispositifs dont la superficie est inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup> (x ≤ 50 m <sup>2</sup> )	dispositifs dont la superficie est supérieure à 50 m <sup>2</sup> (x > à 50 m <sup>2</sup> )
2019	20.80 €	41.60 €	62.40 €	124.80 €

**DECIDE** d'exonérer :

- les dispositifs publicitaires, numériques et non numériques, relevant des concessions municipales d'affichages,
- les affiches abris-bus,
- les associations « type loi 1901 »,
- l'administration publique, semi-publique, et parapublique,
- les établissements scolaires et universitaires,
- les établissements de santé,
- les clubs de loisir ou sportif,
- les syndicats,
- les fédérations,
- les supports concernant un projet immobilier (construction, location, vente ...)

et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **29) A l'unanimité,**

**DONNE** à la rue, située à l'arrière du 265 rue Elie Gruyelle, le nom de « ruelle courte ». **CHARGE** M. le Maire ou son adjoint délégué de recueillir les autorisations nécessaires pour concrétiser cette dénomination et procéder à la signalisation indispensable et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération.



### 30) A l'unanimité

**DECIDE** d'acquérir l'immeuble cadastré section AH n° 230, d'une superficie de 104 m<sup>2</sup>, au prix de 90 000 euros. Cet immeuble est situé 25 rue des Girondins et appartient à Mme Jeanne CHOQUET et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces ou documents à intervenir au titre de cette affaire qui seront passés sous la forme notariée.

*Monsieur le Maire clôt la séance à 14h19.*

**AFFICHE ET PUBLIE LE 13 AVRIL 2018, EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Le Maire



**Steeve BRIOIS**